



DÉPARTEMENT DE L'EURE
MAIRIE DE GIVERNY

Date de convocation

17/03/26

Date d'affichage

17/03/26

Nombre de Conseillers

En exercice 11

Présents 09

Votants 11

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six

Samedi 21 mars 2026 à 10h00

Le conseil municipal, légalement convoqué le 17 mars 2026, s'est réuni le samedi 21 mars 2026 à la mairie de Giverny en séance publique sous la présidence de Monsieur Claude LANDAIS Maire.

Séance ouverte à 10h00.

Etaients présents : (Monsieur Claude LANDAIS), Monsieur DEPOX Sébastien, Madame ROULAND-BOHAIN Marin,

Monsieur LAMY Thibaud, Madame MERIEUX Danielle, Monsieur HOAREAU Stéphane, Madame PRIOUX Aurélie, Monsieur MERIEAU Pascal, Madame PETITPAIN-PERRIN Françoise, Monsieur HUAU-ARMANI Alexandre

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur BEL Laurent a donné pouvoir à MERIEUX Danielle

-Madame INBONA Brigitte a donné pouvoir à LAMY Thibaud

Secrétaire de séance : Mme Marine ROULAND-BOHAIN

ORDRE DU JOUR

DELIBERATION 1-2 / 2026

OBJET : ELECTION DU MAIRE

Vu le code des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7;

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Monsieur Sébastien DEPOIX ayant proposé sa candidature

Il a été procédé à l'élection.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 11
Nombre de bulletins blancs : 1
Nombre de bulletins nuls : 0

Monsieur Sébastien DEPOIX ayant obtenu 10 voix, est proclamé Maire et a été immédiatement installé.

**Le Conseil Municipal
DECIDE**

DELIBERATION N°2-2/2026

OBJET : CREATION DES POSTES D'ADJOINTS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal doit déterminer le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
À l'unanimité**

- **Fixe** à trois (3) le nombre des adjoints.

DELIBERATION N°3-2/2026

OBJET : ELECTION DU 1ER ADJOINT

Vu le code des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7 et L.2122-7-1;
Considérant que les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue.

Madame Marine ROULAND-BOHAIN ayant proposé sa candidature,
Il a été procédé à l'élection.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 11
Nombre de bulletins blancs : 1
Nombre de bulletins nuls : 0

Madame Marine ROULAND-BOHAIN ayant obtenu 10 voix, est proclamée 1ère adjointe au Maire et a été immédiatement installée.

DELIBERATION N°4-2/2026

OBJET : ELECTION DU 2^{ème} ADJOINT

Vu le Code des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7 et L.2122-7-1 ;

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin secret à la majorité absolue.

Monsieur Thibaud LAMY ayant proposé sa candidature.

Il a été procédé à l'élection.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 11

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de bulletins nuls : 0

Monsieur Thibaud LAMY ayant obtenu 10 voix, est proclamé 2^{ème} adjoint au Maire et a été immédiatement installé.

DELIBERATION N°5-2/2026

OBJET : ELECTION DU 3^{ème} ADJOINT

Vu le code des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7 et L.2122-7-1;

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue.

Madame Danielle MERIEUX ayant proposé sa candidature

Il a été procédé à l'élection.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 11

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de bulletins nuls : 0


Madame Danielle MERIEUX ayant obtenu 10 voix, est proclamé 3^{ème} adjoint au Maire et a été immédiatement installé.

La séance a été levée à 11h30.



République Française – Département de l'Eure
Arrondissement des Andelys
Commune de Giverny

Conseil Municipal du 21 mars 2026

Le Maire, DEPOIX Sébastien	
Le secrétaire de séance, Marine ROULAND-BOHAIN	